Audit qualité des annonces

Réseau Démo (données fictives)

EXEMPLE FICTIF : réseau, agences, négociateurs et annonces inventés. Aucune donnée réelle.

Édité le 28/11/2026 à partir de l'export transmis par le réseau ; référentiel de règles 2026.11.3.

Synthèse pour la direction

160	44	28 %	207
annonces contrôlées	annonces avec au moins une anomalie confirmée	part des annonces à corriger en priorité	contrôles impossibles faute de données dans l'export

Les manquements les plus fréquents : validité du dpe à la date du contrôle (20); classe énergie du dpe (9); montant estimé des dépenses annuelles d'énergie (7).

Classement des agences

Agence	Annonces	Avec anomalie confirmée	Part	Suspicions à vérifier
Agence Fictive Est	51	28	55 %	43
Agence Fictive Ouest	32	6	19 %	4
Agence Fictive Sud	35	6	17 %	4
Agence Fictive Nord	42	4	10 %	5

Anomalies confirmées par règle

Règle	Confirmées	Suspicions	Données indisponibles
Validité du DPE à la date du contrôle	20	0	28
Classe énergie du DPE	9	0	0
Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie	7	9	0
Partie redevable des honoraires (vente)	6	0	0
Classe climat (GES) du DPE	6	0	0
Concordance avec la base officielle des DPE (ADEME)	5	2	66
Incohérence classe DPE : texte vs champ structuré	5	0	0
Mentions copropriété (vente)	5	0	48
Incohérence de surface : texte vs champ structuré	5	0	0
Cohérence prix / honoraires / pourcentage	3	0	3

Exemples d'anomalies confirmées

Annonce	Constat	Extrait de l'export
FICTIF-DEMO-0001	DPE du 09/04/2019 expiré le 31/12/2024.	–
FICTIF-DEMO-0007	Logement classé F : mention « logement à consommation énergétique excessive » absente.	–
FICTIF-DEMO-0009	Pourcentage calculé sur le prix honoraires inclus au lieu du prix hors honoraires (prix 323 420 € ; hors honoraires 313 717 € ; 3 % → attendu 323 129 €).	–
FICTIF-DEMO-0011	Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie absent.	–
FICTIF-DEMO-0011	Partie redevable des honoraires non indiquée.	–
FICTIF-DEMO-0011	Classe B dans le champ, A dans le texte.	appartement a vendre – annonce fictive classe energie a. au calme, exposition sud. les informat...

Méthode et limites

Chaque annonce de l'export est contrôlée par des règles datées et sourcées (Service-Public, DGCCRF, ministère de la Transition écologique, ADEME). Trois statuts sont distingués : anomalie confirmée (établie par les données), suspicion (vérification humaine nécessaire) et donnée indisponible (contrôle impossible).

Ce rapport porte sur les données de l'export transmis, et non sur les annonces telles que publiées sur les portails. Il ne constitue ni un avis juridique ni une garantie de conformité ; les règles sont à valider par votre service juridique.

Suites proposées

1. Faire corriger en priorité les annonces avec anomalie confirmée, agence par agence. 2. Faire vérifier les suspicions par les négociateurs. 3. Compléter l'export avec les champs manquants (classes et numéro de DPE, honoraires, copropriété) pour réduire les contrôles impossibles. 4. Contrôler un nouvel export après corrections pour mesurer l'évolution.